

RÈGLEMENT DU CONCOURS DES FAÇADES DÉCORÉES à l'occasion des fêtes de fin d'année

Article 1 : La Commune de Wambrechies organise comme chaque année le concours des façades décorées.

Participent à ce concours les propriétaires ou locataires d'immeubles d'habitation ou de commerce situés sur la commune.

Article 2 : Les candidatures doivent être déposées en Mairie entre le 22 novembre et le 13 décembre 2021, dernier délai (bulletin rempli).

Article 3 : Le choix des décorations est laissé à l'initiative des candidats, aucune contrainte n'est fixée.

Article 4 : Le classement sera déterminé d'après la moyenne des notes obtenues par le candidat lors des passages du jury. Ceux-ci auront lieu le mercredi 15 décembre en soi-

rée. Nous vous remercions de laisser les décorations en place jusqu'au vendredi 1^{er} janvier 2022 minimum.

Article 5 : Le jury est composé de personnes désignées par la Commission des Fêtes.

Article 6 : Les lauréats du concours seront mis à l'honneur à l'occasion d'une réception en Mairie qui aura lieu le vendredi 14 janvier 2022 à 19h au cours

de laquelle ils seront récompensés par des lots et prix (sous réserve de contexte sanitaire favorable).

Fait à Wambrechies, le 22 novembre 2021.

Le Maire
Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée,
Christelle GALAND

Bulletin d'inscription au concours des

Façades de Noël

Catégories :

- Façade maison Façade appartement Commerce

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Tél. : _____

Mail : _____

Bulletin à transmettre en mairie, Service Culture Animation

jusqu'au 13 décembre 2021

Tél. 03.28.38.84.53 | culture@wambrechies.fr